
PLAN DE TRAVAIL DU WGTU POUR LES EFFORTS D'UNIVERSALISATION DU TCA¹

Contexte

1. Le présent plan de travail est joint en annexe au Rapport des Coprésidents du WGTU à la CEP10 (ATT/CSP10.WGTU/2024/CHAIR/785/Conf.Rep), accueilli favorablement par la CEP10. Il est destiné à orienter les discussions sur l'universalisation du Traité et les efforts de sensibilisation des parties prenantes du TCA au cours des cycles de la CEP11 à la CEP13, conformément à la décision pertinente de la CEP9 et aux discussions de suivi tenues au sein du WGTU au cours du cycle de la CEP10².

Les champions régionaux de l'universalisation et les autres parties prenantes du TCA

2. Dans le cadre de ce plan de travail, les Coprésidents du WGTU assumeront la responsabilité principale des efforts d'universalisation, avec l'appui des Vice-présidents du TCA et en étroite coopération avec le Secrétariat du TCA.

3. Les efforts des Coprésidents du WGTU et des Vice-présidents seront soutenus par d'autres États Parties désireux d'agir en tant que champions régionaux de l'universalisation. À cette fin, le TCA se rapprochera des points de contact nationaux des États Parties pour s'enquérir de l'intérêt des États Parties à soutenir l'universalisation au niveau régional.

4. Outre les champions régionaux de l'universalisation, toutes les autres parties prenantes du TCA, y compris la société civile, sont encouragées à entreprendre ou à soutenir des efforts d'universalisation dans le cadre de ce plan de travail.

Orientation des efforts d'universalisation du TCA

5. Sur la recommandation du WGTU, les efforts d'universalisation au cours des cycles de la CEP11 à la CEP13 porteront principalement sur les États de la région Asie-Pacifique qui n'ont pas encore adhéré au Traité. Une liste des États concernés est jointe au présent plan de travail.

6. Par ailleurs, les efforts d'universalisation se concentreront sur les États Signataires qui n'ont pas encore adhéré au Traité, quelle que soit leur région, en particulier ceux qui sont situés dans la région cible. Une liste de tous les États Signataires est jointe au présent plan de travail.

¹ Annexe A du Rapport à la CEP10 des Coprésidents du Groupe de travail sur l'universalisation du Traité (WGTU) ([ATT/CSP10.WGTU/2024/CHAIR/801/Conf.Rep](#)), document accueilli favorablement par les États Parties lors de la CEP10, susceptible d'être examiné et actualisé par le groupe de travail, le cas échéant.

² Voir le paragraphe 23, alinéas (a) et (b), du Rapport final de la CEP9 ([ATT/CSP9/2023/SEC/773/Conf.FinRep.Rev2](#)) et l'annexe A du projet de Rapport des Coprésidents du WGTU à la CEP9 ([ATT/CSP9.WGTU/2023/CHAIR/769/Conf.Rep](#)).

7. Afin de déployer en priorité les efforts d'universalisation au sein de ces groupes, les champions régionaux de l'universalisation des régions concernées et le Secrétariat du TCA discuteront des États les plus disposés à adhérer au Traité dans les années à venir. À cette fin, les champions régionaux de l'universalisation des régions concernées, en coopération avec le Secrétariat du TCA, procéderont à une évaluation préalable des États concernés dans leur région et demanderont l'avis des parties prenantes intéressées par le TCA, y compris les organisations régionales pertinentes.

Planification des efforts d'universalisation du TCA

8. Afin de favoriser la planification stratégique, la rationalisation et le soutien des efforts d'universalisation, les champions régionaux de l'universalisation et les autres parties prenantes du TCA sont priés de faire part bien à l'avance au Secrétariat du TCA des efforts d'universalisation prévus aux niveaux bilatéral, multilatéral et régional, lorsque cela est possible et approprié.

9. Dans la mesure du possible et s'il y a lieu, le Secrétariat du TCA se mettra en rapport avec les organisations régionales concernées et les autres parties prenantes du TCA afin de favoriser la coopération et d'éviter la duplication des efforts.

Contenu des efforts d'universalisation du TCA

10. Les parties prenantes du TCA mèneront leurs efforts d'universalisation dans le cadre de ce plan de travail sur la base des orientations fournies dans la Trousse à outils sur l'universalisation du TCA qui a été élaborée par le WGTU à cette fin³. Cette démarche permettra d'assurer la cohérence du discours sur l'universalisation du TCA en ce qui concerne les motivations, les avantages et les difficultés liés à l'adhésion au TCA.

11. Les parties prenantes du TCA feront aussi la promotion du Fonds d'affectation volontaire, étant donné que les États Signataires et les autres États ayant démontré de manière claire et sans équivoque leur engagement politique à adhérer au TCA et ayant besoin d'assistance pour le mettre en œuvre peuvent également soumettre des propositions de projets. Dans le même ordre d'idées, les parties prenantes du TCA feront la promotion du programme de parrainage du TCA et évoqueront d'autres fournisseurs d'assistance internationale.

12. Dans la mesure du possible et s'il y a lieu, les parties prenantes du TCA inviteront les États concernés à participer aux réunions du WGTU et, sur une base volontaire, à informer le WGTU de leur situation par rapport au TCA et des difficultés et problèmes éventuels concernant la ratification ou l'adhésion au Traité.

Soutien du Secrétariat du TCA aux efforts ciblés d'universalisation du TCA

13. Pour soutenir les efforts des champions régionaux de l'universalisation qui ciblent un ou plusieurs États spécifiques, le Secrétariat du TCA élaborera un document succinct avec le profil du TCA de l'État ou des États en question. Le profil du TCA comprendra, au minimum, des informations relatives aux éléments suivants concernant l'État ou les États en question :

- Les projets soumis au Fonds d'affectation volontaire (VTF) du TCA
- Les demandes d'assistance enregistrées dans la Base de données du TCA sur l'adéquation des besoins et des ressources

³ La Trousse à outils sur l'universalisation du TCA est disponible sur la page *Outils et orientations* du site Internet du TCA : <https://www.thearmstradetreaty.org/tools-and-guidelines.html>.

-
- Les candidatures au programme de parrainage du TCA
 - La participation à la Conférence des États Parties (CEP) du TCA
 - Les présentations et déclarations générales faites lors de la CEP du TCA et au sein des groupes de travail du TCA
 - Le résultat des votes sur les résolutions relatives au TCA à l'Assemblée générale des Nations Unies
 - La participation au Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies (UNROCA)
 - La participation aux dispositifs régionaux pertinents
 - D'autres informations pertinentes consultables auprès du Secrétariat du TCA

14. Pour les efforts d'universalisation ciblés qui sont organisés en marge des réunions du TCA, le cas échéant, le Secrétariat du TCA examinera de manière proactive si un parrainage peut être accordé aux participants concernés.

Suivi des efforts d'universalisation du TCA

15. Pour que le WGTU puisse gérer ce plan de travail et suivre et diriger sa mise en œuvre, « la mise en œuvre du plan de travail du WGTU pour les efforts d'universalisation du TCA » constituera un point récurrent de l'ordre du jour du WGTU.

PIÈCE JOINTE AU PLAN DE TRAVAIL DU WGTU POUR LES EFFORTS D'UNIVERSALISATION DU TCA AU COURS DES CYCLES DE LA CEP11 À LA CEP13 : ÉTATS CIBLES

Les États de la région Asie-Pacifique qui ne sont pas encore des États Parties

Sur la base des groupes régionaux d'États membres représentés à l'Organisation des Nations Unies (<https://www.un.org/dgacm/en/content/regional-groups>), le statut des États de la région Asie-Pacifique vis-à-vis du Traité au 16 avril 2024 est le suivant :

<i>États Parties (12)</i>	<i>États Signataires (11)</i>	<i>Autres États (31)</i>
1. Afghanistan	1. Bahreïn	1. Arabie saoudite
2. Chine	2. Bangladesh	2. Bhoutan
3. Chypre	3. Cambodge	3. Brunéi Darussalam
4. Japon	4. Émirats arabes unis	4. Fidji
5. Kazakhstan	5. Malaisie	5. Îles Marshall
6. Liban	6. Mongolie	6. Îles Salomon
7. Maldives	7. Nauru	7. Inde
8. Palaos	8. Singapour	8. Indonésie
9. Philippines	9. Thaïlande	9. Iran (République islamique d')
10. République de Corée	10. Türkiye	10. Iraq
11. Samoa	11. Vanuatu	11. Jordanie
12. Tuvalu		12. Kirghizistan
		13. Koweït
		14. Micronésie (États fédérés de)
		15. Micronésie (États fédérés de)
		16. Myanmar
		17. Népal
		18. Oman
		19. Ouzbékistan
		20. Pakistan
		21. Papouasie-Nouvelle-Guinée
		22. Qatar
		23. République arabe syrienne
		24. République démocratique populaire lao
		25. République populaire démocratique de Corée
		26. Sri Lanka
		27. Tadjikistan
		28. Timor-Leste
		29. Tonga
		30. Viet Nam
		31. Yémen

Les États Signataires qui ne sont pas encore des États Parties

Au 16 avril 2024, les États Signataires suivants ne sont pas encore des États Parties :

<i>États Signataires (28)</i>	
1. Angola	15. Kiribati
2. Bahreïn	16. Émirats arabes unis
3. Bangladesh	17. Malaisie
4. Burundi	18. Mongolie
5. Cambodge	19. Mongolie
6. Colombie	20. Nauru
7. Comores	21. Singapour
8. Congo	22. Thaïlande
9. Djibouti	23. Singapour
10. Émirats arabes unis	24. Türkiye
11. États-Unis d'Amérique	25. Türkiye
12. Eswatini	26. Ukraine ⁴
13. Haïti	27. Vanuatu
14. Israël	28. Zimbabwe

⁴ Cet État a signé le Traité, mais n'a plus l'intention de devenir un État Partie.